

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 20 Décembre 2023**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 21**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

***L'an deux mil vingt trois***

***Et le vingt décembre***

***A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.***

Présents

**Date de la convocation :**

14/12/2023

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - H. JAUBERT- P. PORTE - S. REBUFFAT  
S. AELVOET - B. BERTRAND - M. DUMAS - S. LABELLE - J. DELCOURT  
J. CHUECOS - F. CHEILAN – A. RATTIER - A. JOUBERT - A. VASAI  
R. BENEJEAN

**Date d'affichage :**

14/12/2023

Objet de la délibération 77-2023

Lancement de l'opération de rénovation de la Place de la Mairie et du Boulevard Saint Michel

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à F. BLARQUEZ  
C. UHL à F. CHEILAN  
V. LEVEQUE à H. JAUBERT  
M. SOLER à M. DUMAS  
N. LIGNY à S. LABELLE  
J.L. CLOEZ à A. RATTIER

Absent(s) excusé(s)

*Frédéric BLARQUEZ a été nommé secrétaire de séance*

**Rapporteur : Gilles MOURGUES**

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal qu'en 2022, la Commune a lancé une consultation pour des études préliminaires de réaménagements urbains du centre-ville et ses abords.

Conformément à l'avis de la Commission des Marchés A Procédure Adaptée du 27 avril 2022, la proposition technique et financière du Cabinet Territoires Urbains d'Architectures à Marseille a été retenue pour un montant de 39 300.00 euros HT.

La tranche ferme de ce marché a été réceptionnée le 03 mai 2023 et contenait les éléments suivants :

- Diagnostic complémentaire
- Scénarios d'aménagement
- Préconisations finales

Plusieurs réunions de travail ont suivi au cours desquelles les objectifs, les impacts, les périmètres d'intervention et différents scénarios d'aménagements ont été envisagés.

Le résultat final de ces études préliminaires de réaménagement qui a le double objectif

- de revitaliser le centre urbain : Place de la Mairie et Boulevard Saint Michel
- de renforcer l'attractivité de la commune,

a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion publique de participation citoyenne le 21 janvier 2023 et d'une réunion d'informations auprès des commerçants le 27 février 2023.

Les préconisations finales ont permis d'établir l'enveloppe financière suivante :

Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération : réaménagement de la Place de la Mairie et du boulevard Saint Michel	3 229 240.00 euros TTC
Enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux	2 435 700 euros HT Soit 2 922 840.00 euros TTC
Enveloppe prévisionnelle allouée aux prestations intellectuelles	306 400.00 euros TTC

Cette évaluation est susceptible d'être révisée dès que les études d'Avant-Projet auront permis d'affiner les contraintes de réalisation de l'opération.

Avec le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Consultation, analyse, attribution et notification du marché de maîtrise d'œuvre	Janvier/Février 2024
Consultation, analyse, attribution et notification des marchés de travaux	Septembre/Octobre 2024
Démarrage prévisionnel des travaux	Novembre 2024

A ce stade, il convient désormais d'autoriser le lancement des consultations pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre et pour l'exécution des travaux d'aménagements de la Place de la Mairie et du boulevard Saint Michel sur la base de l'estimatif financier précité.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la Décision du Maire 15-2022 pour les Etudes préliminaires de réaménagements urbains,

**Vu** les présentations du projet de réaménagements de la Place de la Mairie et du Boulevard Saint Michel auprès des acteurs locaux,

**Vu** le Programme et directives d'aménagements ci-annexé,

**Entendu** l'exposé du Rapporteur,

**Et après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**Article I : DE DECIDER** le principe de réalisation de cette opération de travaux ;

**Article II : D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer les consultations de maîtrise d'œuvre et de travaux selon la procédure adaptée et à signer les marchés à intervenir ;

**Article III : D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

**Article IV : D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter d'autres co-financements le cas échéant ;

**Article V : D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### VOTE

Pour : G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER  
F. BLARQUEZ – M. NOËL GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – S. AELVOET  
B. BETTINA – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT – F. CHEILAN – A. RATTIER  
J. CHUECOS – M. SOLER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY – A. VASAĀ – C. UHL –

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,

Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,

Frédéric BLARQUEZ

